

PROTOCOLE DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ CHAR À VOILE

CENTRE D'ACTIVITÉS VOILE ET VENT DE SCIOTOT (C.A.V.V.)

Le plan présenté ci-dessous a été réalisé en respectant la stratégie nationale de lutte contre la pandémie du CoVid-19 et les recommandations de la Fédération Française de Char à Voile (F.F.C.V.) et le Ministère des Sports.

- La réservation pour une séance de char à voile est obligatoire par mail ou par téléphone. La feuille d'inscription sera envoyée à tous les clients avant le jour de la séance par mail pour qu'ils puissent la remplir chez eux et nous la retourner par mail ou lors de l'arrivée au Centre d'Activité Voile et Vent.
- Des sessions de 9 personnes au maximum (accompagnées d'un moniteur) seront organisées.
- La distanciation sociale (au minimum d'1m50) et le respect des gestes barrières devra être respecté dès l'accueil des clients, lors du briefing sur la plage, durant la séance et au retour au C.A.V.V. après la séance. Afin de faire respecter les distanciations lors du briefing, un marquage sur le sable sera effectué.
- L'accès à l'intérieur du Centre d'Activités Voile et Vent (club-house, vestiaires, bureau, salles de réunion) sera interdit à l'ensemble du groupe de pratiquants. Seule une personne du groupe aura l'autorisation d'accès en fin de séance pour pouvoir effectuer le règlement. Le port du masque sera obligatoire pour accéder à l'intérieur du Centre. Le paiement par carte bancaire deviendra le moyen privilégié de paiement durant cette période (le paiement sans contact sera disponible et le T.P.E. sera désinfecté après chaque utilisation).
- Aucune combinaison ne sera mise à disposition des clients pour la pratique de l'activité.
- Comme d'habitude, des charlottes seront distribuées aux clients afin de pouvoir mettre les casques obligatoires à la pratique.
- Les gants deviendront obligatoires pour la séance. L'idéal est que les clients puissent venir avec leurs propres effets personnels. L'association continuera de proposer à la vente des gants de type bricolage.
- Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des clients. Le lavage des mains avec cette solution sera obligatoire au minimum avant et après la séance.
- L'accès à la plage pour les clients se fera via les escaliers de la piscine, sur le petit parking au bout de la route du Fort. Le retour de la plage se fera via la cale de Sciotot. Ce circuit est mis en place pour éviter au maximum les croisements entre les clients.



- Une poubelle sera mise à disposition des clients dans la remorque présente sur la plage pour tous les effets jetables.
- Après la séance, les clients déposeront les casques dans une zone dédiée et identifiable. Les casques seront nettoyés et désinfectés après utilisation avec une solution désinfectante. Entre chaque session, les salariés décontamineront les surfaces du char à voile utilisés par les clients (siège, bômes, palonnier, écoute).
- Les salariés de l'O.S.L.C. se gardent le droit d'exclure une personne ne respectant pas les consignes de sécurité et sanitaires lors d'une séance.

